



EAPN France

*Rapport thématique dans le cadre de
la préparation au PeP meeting 2025*

SOMMAIRE

1. Méthodologie
2. Garantir un revenu minimum réellement protecteur
3. Salaires décents et travail adéquat
4. Accès durable à un logement abordable

1. Méthodologie

La méthodologie de rédaction de ce texte s'est construite à partir d'un travail collectif, participatif et fondé sur l'expertise des personnes concernées comme sur celle des associations membres d'EAPN.

Deux rencontres ont d'abord été organisées avec les personnes concernées siégeant au Conseil d'administration d'EAPN France, afin de définir ensemble les thèmes prioritaires (les trois thèmes développés ci-dessous), et les sous-axes à approfondir. Ces échanges ont permis de faire émerger une vision commune des enjeux – à la fois structurels et vécus – et de formuler des premières recommandations collectives.

Dans un second temps, une demande de ressources a été adressée à l'ensemble des associations membres du Conseil d'administration. Celles-ci ont transmis des données factuelles, des analyses issues du terrain et des éléments de plaidoyer produits dans leurs réseaux respectifs. Ce matériau a nourri la rédaction du texte, en garantissant à la fois une base empirique solide, une approche transversale et une pluralité de points de vue.

Partant, le texte final combine une lecture experte des politiques publiques concernées et une mise en perspective des réalités sociales vécues. Il est le fruit d'une démarche d'intelligence collective visant à croiser savoirs d'expérience et savoirs institutionnels pour produire une analyse ancrée, légitime et orientée vers l'action.

2. Garantir un revenu minimum réellement protecteur

Le revenu minimum constitue l'un des socles historiques de l'État social : il matérialise, en théorie, la promesse d'une société qui reconnaît à chacun le droit de vivre dignement, indépendamment de sa place sur le marché du travail. Dans la tradition républicaine française, il ne relève pas d'une logique d'assistance, mais d'un droit fondamental, inscrit dans un pacte social fondé sur la solidarité, l'égalité et la justice.

Or, cette conception du revenu minimum comme droit inconditionnel d'existence se trouve aujourd'hui largement fragilisée. Sous l'effet conjugué de la contrainte budgétaire et d'une recomposition idéologique de la protection sociale, la solidarité tend à être subordonnée à la responsabilité individuelle. Le discours méritocratique, omniprésent dans les politiques publiques contemporaines, redéfinit les contours de l'aide sociale : l'accès aux droits devient un parcours semé d'obligations, de contrôles et de contreparties. Ce glissement n'est pas anodin. Il traduit une mutation du rôle de l'État social, passé d'un modèle de redistribution à un modèle de gestion des comportements.

En France comme dans l'ensemble de l'Union européenne, les régimes de revenu minimum font aujourd'hui face à trois défis structurels. Le premier est celui de l'inadéquation matérielle : dans un contexte d'inflation et de hausse du coût de la vie, les montants alloués ne sont pas à même de garantir un niveau de vie décent. Le second défi est celui du non-recours massif, symptôme d'une défiance institutionnelle et d'un système illisible, souvent perçu comme stigmatisant.

Le troisième est d'ordre politique : il renvoie à la transformation du sens même de la solidarité, désormais pensée non plus comme un droit collectif, mais comme une aide conditionnée au "bon" comportement des populations précarisées.

Ces évolutions traduisent une tension plus profonde entre logique de solidarité et logique de marché. La rationalisation budgétaire, érigée en principe cardinal de l'action publique, a conduit à une individualisation des risques sociaux et à une moralisation de la pauvreté. Le revenu minimum, au lieu d'être conçu comme un instrument d'émancipation, tend à être instrumentalisé comme un outil d'activation, visant à inciter les individus à reprendre une activité, quelle qu'en soit la qualité ou la rémunération.

Ainsi, la question du revenu minimum ne relève pas seulement d'un arbitrage budgétaire, mais d'un choix de société. Elle engage une réflexion sur la finalité de l'État social : veut-on un système qui garantit la dignité et l'autonomie, ou un dispositif qui conditionne les droits à l'utilité économique ? Derrière ces choix techniques se joue une orientation politique majeure - celle d'un modèle social fondé sur la reconnaissance universelle des droits, ou celle d'un État qui administre la pauvreté au lieu de la combattre.

LA SITUATION EN FRANCE

1. Un revenu minimum structurellement inadéquat

Les revenus minimums français demeurent largement en deçà du seuil de pauvreté, fixé à 1 216 euros par mois. En 2025, le RSA pour une personne seule atteint seulement 646 euros, soit à peine la moitié de ce seuil. Même la pension minimale de retraite plafonne à 1 030 euros, sans permettre de sortir de la pauvreté monétaire. Différentes études témoignent pourtant du fait qu'un revenu de 1 800 euros nets serait nécessaire pour maintenir un niveau de vie décent.

Cette inadéquation se double de fortes disparités territoriales : à Paris, le coût de la vie est 7,2 % plus élevé qu'en province hors logement, et jusqu'à 27 % toutes dépenses confondues. Dans ces conditions, parler d'« universalité » du montant du RSA relève de la fiction : l'uniformité nationale masque une profonde inégalité spatiale des conditions d'existence.

Enfin, le pouvoir d'achat des bénéficiaires des minima sociaux s'est érodé depuis 2021. Entre avril 2021 et mars 2025, la hausse cumulée des prix a dépassé la revalorisation des prestations, provoquant une perte nette de revenu réel pour les ménages concernés. Ce décrochage traduit un affaiblissement du rôle protecteur des transferts sociaux, autrefois boucliers contre la précarité.

2. Le non-recours : un symptôme structurel d'un système dysfonctionnel

Près d'un tiers à la moitié des allocataires potentiels ne bénéficient pas des allocations auxquelles ils ont droit. Le RSA enregistre un taux de non-recours de 34 %, soit environ 600 000 ménages pour 3 milliards d'euros non versés. L'assurance chômage atteint 30 % de

non-recours, le minimum vieillesse 50 % des personnes seules, le chèque énergie 19,6 % et l'aide médicale d'Etat 49 %.

Les causes en sont bien documentées :

- Complexité administrative (23 %) Manque d'information (39 %)
- Crainte de stigmatisation ou de conséquences négatives (18 %).

Ce non-recours révèle une fracture institutionnelle : la solidarité publique échoue à se rendre accessible. Des expérimentations locales, telles que les "territoires zéro non-recours", témoignent d'une tentative de réinvention du lien entre administration et usagers, mais demeurent marginales et insuffisamment financées.

3. Le tournant punitif : la réforme du RSA

La loi "Plein emploi" du 18 décembre 2023, et sa généralisation à partir de janvier 2024, marquent un basculement idéologique. L'inscription automatique des allocataires à France Travail s'accompagne de la signature d'un "contrat d'engagement" imposant un minimum de 15 heures d'activité hebdomadaire. Ces activités, censées favoriser l'insertion, s'imposent avec peu de considération pour la diversité des situations : isolement, troubles de santé, précarité du logement, ou absence d'offres adaptées.

La réforme prévoit aussi un régime de sanctions inédit : dès le premier manquement, l'allocation peut être suspendue de 30 à 100 %, sans recours effectif avant dix jours. Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté (CNLE) a demandé un moratoire, soulignant les risques d'atteinte aux droits fondamentaux et d'aggravation de la précarité. Ce glissement de la solidarité vers la contrainte traduit une mutation du rôle de l'État social : il cesse d'être garant d'un droit inconditionnel pour devenir un évaluateur de comportements. Le Rapporteur spécial des Nations unies, Olivier De Schutter, a alerté la France sur la compatibilité de cette réforme avec ses engagements internationaux, dénonçant un risque de "travail forcé déguisé" et une atteinte au droit à un niveau de vie suffisant.

4. Vers une "année blanche" des prestations ?

Les arbitrages budgétaires pour 2026 annoncent un possible gel des dépenses sociales – une "année blanche" où les prestations (RSA, AAH, pensions) ne seraient plus indexées sur l'inflation. Sous couvert de rigueur, ce scénario conduirait à une baisse réelle du niveau de vie des personnes les plus pauvres. Le maintien des montants à leur niveau de 2025 reviendrait à une réduction implicite de pouvoir d'achat, accentuant la paupérisation. Une telle logique contredit les engagements européens de lutte contre la pauvreté et signifierait, politiquement, l'acceptation d'un État social à deux vitesses : protecteur pour les uns, restrictif pour les autres.

5. L'allocation sociale unique : le risque d'une réforme technocratique

Prévue pour 2026, la réforme de l'Allocation sociale unique (ASU) ambitionne de fusionner RSA, prime d'activité et aides au logement. Si la simplification et la lutte contre le

non-recours sont des objectifs louables, le risque majeur réside dans une "harmonisation vers le bas". Sans budget additionnel, la fusion entraînerait des perdants : jusqu'à 3,5 millions de ménages selon France Stratégie.

Au-delà des effets distributifs, la réforme menace la logique même des droits différenciés : des aides adaptées aux situations particulières (handicap, logement, parentalité) risquent d'être diluées dans un forfait unique, calculé par algorithme. En outre, l'automatisation du versement sur la base des données fiscales ou sociales expose à des erreurs, à des suspensions injustifiées et à la disparition du contrôle humain.

Surtout, la philosophie de l'ASU prolonge la tendance à la conditionnalité : une solidarité calculée, rationnalisée, contrôlée. Le risque est de transformer un droit social en prestation ajustable au service de la discipline budgétaire.

La France se trouve à un moment charnière. Le cumul du non-recours, de la stagnation des montants et des réformes conditionnelles met en péril le socle même de son modèle social. À rebours du principe 14 du Socle européen des droits sociaux, la logique gestionnaire supplante la justice sociale.

Une autre orientation est pourtant possible : celle d'un revenu minimum réellement garanti, inscrit dans une approche fondée sur les droits, adossée à un accompagnement choisi, non subi, et intégrée à une politique de redistribution ambitieuse.

Nos recommandations

1. Sortir le non-recours des logiques budgétaires

Les prestations non versées doivent être reconnues comme une dette sociale implicite de l'État envers celles et ceux qui y avaient légitimement droit. Mettre fin à cette approche comptable (non-recours = recette pour l'Etat) suppose de replacer la question de l'accès aux droits au cœur des politiques publiques, dans une logique de justice sociale plutôt que de rendement financier. À l'image du droit au logement opposable, un droit opposable à l'accès aux minima sociaux doit être instauré, permettant un recours rapide pour toute personne remplissant les conditions d'éligibilité.

2. Revaloriser les minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté

Aligner progressivement leur montant sur 60 % du revenu médian – soit environ 1 216 € en 2025 – est indispensable pour garantir un véritable droit à une vie décente. Cette mesure permettrait à la France de respecter les objectifs européens de réduction de la pauvreté d'ici 2030.

3. Réaffirmer la logique d'universalité contre la stigmatisation

Les minima sociaux ne sont pas des aides conditionnelles mais des droits fondamentaux. Leur légitimité doit être réaffirmée par une communication politique forte et par la suppression des obligations d'activité coercitives, incompatibles avec une solidarité fondée sur le besoin et la dignité.

4. Instaurer une revalorisation automatique indexée sur l'inflation réelle

Les minima doivent être ajustés trimestriellement sur la base de l'inflation effective afin d'éviter l'érosion continue du pouvoir d'achat et d'assurer la prévisibilité des revenus.

5. Garantir un financement durable et redistributif

La soutenabilité de ces dispositifs repose sur une réforme fiscale progressive : affecter une part de l'IFI ou créer un impôt sur les patrimoines élevés pour financer les minima sociaux. Ce choix politique marquerait la volonté de replacer la justice sociale au cœur de la politique économique.

À l'heure où la France s'apprête à redéfinir son modèle de solidarité, le revenu minimum doit redevenir un droit universel, protecteur et inconditionnel. Non un outil d'activation économique, mais un pilier de l'émancipation sociale. C'est cette orientation que la future stratégie européenne de lutte contre la pauvreté doit consolider : garantir à chacun, sans condition ni stigmatisation, les moyens matériels d'une vie digne.

3. Travail décent et salaires adéquats

Dans la plupart des politiques européennes, le travail demeure présenté comme la voie royale de l'insertion et la condition première de la dignité. Ce récit postule que l'emploi constitue le meilleur rempart contre la pauvreté. Pourtant, en Europe, près d'un salarié sur dix vit sous le seuil de pauvreté ; en France, ils sont environ 8 %, soit plus de deux millions de travailleurs pauvres. Le travail, censé protéger de la misère, devient lui-même un vecteur de précarisation – révélant l'érosion du lien entre activité et reconnaissance sociale.

Cette évolution met en exergue la nécessité de rompre avec une vision utilitariste du travail, réduit à un simple instrument de croissance ou d'activation des "inactifs". Nous défendons une perspective différente : le travail ne se résume pas à une fonction économique, il est un rapport social et un droit humain fondamental. Inspirée à la fois par les principes de l'OIT et par une lecture critique de notre modèle économique actuel, cette approche rappelle que l'emploi prend de la valeur quand il garantit l'émancipation.

Repenser le travail dans une perspective de justice sociale implique de revaloriser les droits collectifs, de repolitiser la question des salaires et des conditions d'emploi, et de reconnaître que la pauvreté laborieuse n'est pas le fruit d'un manque d'effort, mais le produit d'un système économique qui socialise les contraintes tout en privatisant les profits. Dans cette perspective, le travail décent et le droit à l'emploi constituent un enjeu politique central, qui interroge la finalité même de la production et du modèle social européen.

LA SITUATION EN FRANCE

La France illustre pleinement le paradoxe susmentionné. En 2024, le taux de chômage est tombé à 7,5 %, son plus bas niveau depuis 2008. Mais dans le même temps, la pauvreté ne recule pas, au contraire, elle tend à augmenter. Cette contradiction traduit une mutation profonde : le plein emploi statistique ne signifie plus le plein emploi digne.

Plusieurs phénomènes concourent à cette fragilisation du travail.

1. Des salaires qui ne protègent plus réellement du risque de basculer dans la pauvreté

En 2024, le SMIC net s'élève à 1426 € par mois pour un temps plein. Un montant qui reste certes supérieur au seuil de pauvreté fixé (1 216 € pour une personne seule), mais de manière dérisoire. C'est d'autant plus vrai que, selon certains chercheurs, maintenir un niveau de vie réellement décent nécessiterait au minimum 1 800 € nets par mois, soit plus de 25 % au-dessus du SMIC, et davantage dans les zones où le coût de la vie est élevé.

En outre, entre 2010 et 2024, les salaires ont progressé 20 %, tandis que le coût du logement, de l'énergie et de l'alimentation a augmenté de plus de 35 %. En euros constants, les revenus des 10 % les plus modestes ont même reculé de 4 % en cinq ans.

La conséquence est une hausse drastique de la pauvreté ressentie, qui est passée de 12,4 % à 18,7 % entre 2015 et 2022, reflétant le sentiment de déclassement et d'insécurité économique ressenti par de larges pans de la population, notamment les jeunes, les personnes seules et les familles monoparentales. Cela met en lumière l'effet cumulatif de la stagnation salariale, de la précarisation des conditions de travail et de l'inflation des besoins essentiels, qui place une large fraction de la population dans une économie de survie plutôt que dans une logique d'émancipation. Il en découle une double violence : économique, par l'insuffisance des ressources, et symbolique, par la négation de la contribution réelle des travailleurs à la société.

2. Une précarisation structurelle de l'emploi

Le discours politique célèbre la "baisse du chômage", mais cette apparente amélioration masque un basculement progressif du salariat vers des formes d'emploi précaires. En 2023, 16 % des salarié·es occupent un contrat précaire (CDD, intérim, apprentissage), contre seulement 8 % en 1982. Les populations les plus exposées sont les personnes peu diplômées et les jeunes. Parmi les moins de 25 ans, le taux de précarité est passé de 19 % en 1982 à 49 % dès 1999, pour dépasser 50 % dans les années suivantes et atteindre 59 % en 2016.

La précarité a également une dimension genrée marquée. Les femmes concentrent les formes d'emploi les plus fragiles : elles représentent près de 78 % des contrats à temps partiel, et 26,6 % d'entre elles ne sont pas à temps plein, contre seulement 7,8 % des hommes. Ces différences structurelles nourrissent une autre forme d'inégalité, tout aussi systémique : les écarts salariaux entre hommes et femmes.

Cette tendance s'inscrit dans un contexte plus large de paupérisation des travailleurs, accentuée par la succession des crises économiques et sociales et par la flexibilisation du marché du travail. Dans ce cadre, la priorité politique est donnée à la réduction statistique du chômage plutôt qu'à l'amélioration réelle des conditions de vie. La multiplication des emplois sous-payés et morcelés nourrit ainsi une économie de la survie, où le travail salarié ne garantit plus un revenu suffisant pour vivre dignement.

3. Des inégalités salariales persistantes et structurelles

Le marché du travail, loin d'être neutre, fonctionne comme un espace de reproduction des rapports de domination.

En 2024, les femmes gagnent en moyenne 15,4 % de moins que les hommes, et leur carrière est marquée par la segmentation sectorielle et le temps partiel subi. 77 % des agents de propreté, 92 % des aides-soignants et 88 % des infirmiers sont des femmes. Cette concentration genrée n'est pas accidentelle : historiquement, notre modèle économique et social a assigné aux femmes les activités de soin et de reproduction sociale, essentielles mais dévalorisées.

À cela s'ajoute une dimension raciale et territoriale : les discriminations assignent une partie de la population, notamment les personnes issues de l'immigration et des territoires périphériques, aux emplois les plus précaires et les moins rémunérés, comme le documentent l'INED et l'OCDE.

4. L'affaiblissement des protections collectives : du droit au contrôle

À la précarisation croissante du travail s'ajoute un affaiblissement méthodique des protections collectives. Depuis vingt ans, les réformes successives de l'assurance chômage et du droit du travail ont progressivement déplacé la logique de solidarité vers celle du contrôle et de la discipline. La réforme du chômage de 2023 en est l'illustration : en réduisant la durée d'indemnisation et en subordonnant davantage les droits aux exigences immédiates du marché, elle renforce la dépendance des individus à n'importe quel emploi, même instable et mal rémunéré, transformant le travailleur en acteur isolé de sa survie économique.

Cette dynamique s'accompagne d'une érosion continue du syndicalisme. Avec moins 10 % de salariés syndiqués en France - contre 23 % en moyenne dans l'UE - le rapport de force collectif s'affaiblit et le travail perd progressivement sa dimension politique et contestataire.

5. Expérimenter des alternatives : le sens politique du "droit à l'emploi"

Certaines initiatives locales esquisSENT d'autres voies. L'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) en est l'une des plus emblématiques. Fondée sur un principe simple - "personne n'est inemployable" -, elle repose sur l'idée qu'il existe sur chaque territoire des besoins non satisfaits et des personnes disponibles pour y répondre.

Les Entreprises à But d'Emploi (EBE) embauchent en CDI des personnes privées durablement d'emploi, financées en partie par la réaffectation des coûts du chômage. Les activités développées (mobilité solidaire, recyclage, services de proximité) recréent des formes de travail socialement utiles, où la finalité n'est pas la rentabilité, mais la contribution collective.

Les évaluations menées par la Dares et le comité scientifique montrent des effets positifs notables : amélioration du bien-être, réduction de l'isolement, retombées économiques locales et contribution à la cohésion sociale. Partant, TZCLD interroge le sens même du travail, en proposant une approche fondée sur la coopération, la dignité et la souveraineté locale.

Ces expérimentations, encore marginales, dessinent pourtant les contours d'un projet politique plus vaste : refonder le travail comme bien commun, à rebours du paradigme néolibéral de la compétitivité. Cela suppose de redonner à la puissance publique la capacité de planifier, de protéger et de redistribuer, en rupture avec la logique gestionnaire qui réduit le social à un coût.

Nos recommandations

1. Soutenir une hausse ambitieuse du salaire minimum tout en surveillant les dispositifs de cotisations

Garantir un pouvoir d'achat décent passe par une revalorisation ambitieuse du Smic et des minima conventionnels, alignée sur l'inflation réelle et les besoins sociaux. Attention toutefois à la fragilisation du financement de la protection sociale : les dispositifs de baisse de cotisations sur les bas salaires, en augmentant artificiellement le salaire net, affaiblissent les ressources collectives nécessaires à la solidarité.

2. Renforcer l'application des lois sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et lutter contre tous les discriminations

L'égalité salariale doit être strictement contrôlée avec des mécanismes rigoureux d'audit et de sanction pour les entreprises en infraction. Un accompagnement ciblé des entreprises, notamment PME et TPE, est nécessaire pour favoriser une mise en conformité réelle. Ces mesures sont indispensables pour réduire les écarts persistants, lutter contre les discriminations structurelles et promouvoir une justice sociale effective.

Mais aussi, et c'est lié, les politiques de l'emploi doivent s'attaquer aux discriminations systémiques qui freinent l'accès au travail des jeunes sans diplôme, des seniors, des personnes racisées, en situation de handicap ou vivant dans des territoires marginalisés. Cela implique des politiques d'accompagnement individualisé, la lutte contre les biais de recrutement et un investissement renforcé dans les services publics de l'emploi.

3. Lutter contre la précarité dans l'emploi en rémunérant les temps annexes de travail

La reconnaissance du temps de travail effectif, ici pensée dans le cadre de l'aide à domicile et des métiers associés (aides à domicile, auxiliaires de vie, assistants de vie), doit inclure les temps annexes nécessaires tels que les déplacements domicile-travail, les temps d'attente ou de préparation de poste, souvent non pris en compte dans la rémunération. Cela vise à réduire la charge financière et la double pénalité subie par les travailleurs précaires, en valorisant l'intégralité du temps de travail et en assurant un salaire réellement décent.

4. Sécuriser les parcours professionnels structurelle et lutter contre la précarisation

La généralisation des contrats courts, de l'intérim et du faux travail indépendant alimente une instabilité sociale profonde. Il faut encadrer strictement le recours aux contrats précaires, requalifier les emplois déguisés et garantir à chaque travailleur un accès effectif aux droits sociaux. Cela suppose de sécuriser les transitions professionnelles, notamment par un droit universel à la reconversion et à la formation rémunérée.

5. Améliorer la prévention des risques professionnels et la reconnaissance de la pénibilité

Il est crucial de rétablir les critères de pénibilité supprimés (port de charges lourdes, postures douloureuses, exposition à des produits toxiques ou vibrations), de renforcer l'inspection du travail pour garantir le respect de la réglementation, et d'assurer une médecine du travail indépendante capable de protéger efficacement les travailleurs. Cette réhabilitation est essentielle face à la dégradation des conditions de travail et à l'augmentation des inaptitudes qui en résultent, contribuant ainsi à la pérennité de l'emploi et à la santé des salariés.

6. Pérenniser et étendre les expériences territoriales innovantes comme les "Territoires zéro chômeur de longue durée" (TZCLD)

Le dispositif TZCLD a démontré son efficacité en augmentant significativement la probabilité de sortir de la précarité pour les personnes durablement privées d'emploi. Il convient de pérenniser cette expérimentation en intégrant le dispositif dans la politique nationale d'emploi, en garantissant un financement stable et en élargissant son périmètre, afin de répondre aux besoins diversifiés de l'emploi local et d'assurer un suivi des parcours vers l'emploi ordinaire. De nombreux pays européens cherchent aujourd'hui à s'inspirer de cette expérimentation de garantie locale d'emploi. Ce mouvement est à favoriser.

La lutte contre la pauvreté ne saurait se limiter à la réduction statistique du chômage. Pour dépasser cette vision purement statistique, il faut repenser l'emploi non seulement en quantité, mais surtout en qualité, en garantissant des conditions de travail stables, décentes et protectrices. En coordonnant leurs efforts, les institutions européennes et les États membres peuvent construire un modèle social véritablement inclusif, où le travail redevient un vecteur de dignité et de sécurité.

4. Accès durable à un logement abordable

En Europe comme en France, la crise du logement s'est imposée comme un fait social total : elle cristallise les inégalités, fracture les territoires et fissure la cohésion sociale. Tandis que les prix s'envolent et que le parc social se rétracte, des millions de personnes se voient reléguées vers des logements insalubres, surpeuplés, toujours plus loin des centres urbains. Rien d'accidentel, pourtant, dans cette pénurie : elle procède d'un mouvement historique de fond - la marchandisation progressive de l'habitat, la financiarisation du foncier et le désengagement planifié de l'État social. Le logement, jadis pensé comme un pilier de la solidarité nationale et un vecteur d'égalité, s'est mué en actif financier, soumis aux logiques de rendement et d'accumulation.

Dans l'Europe d'après-guerre, la politique du logement participait d'un État social bâsseur, garant de la dignité matérielle par la planification, la construction et la régulation. Mais à partir des années 1980, cette logique a été progressivement subordonnée aux lois du marché. La financiarisation de l'immobilier en a fait une marchandise spéculative, où la valeur d'échange a supplanté la valeur d'usage. L'État, de producteur, est devenu accompagnateur ; de garant, est devenu prescripteur. Ainsi, le logement a glissé du registre du droit vers celui du capital.

Cette mutation est tout autant économique que politique. Le coût du logement alimente la pauvreté, verrouille l'accès à l'emploi, à la santé, à l'éducation et reproduit les fractures générationnelles et territoriales. Les jeunes, les familles monoparentales, les travailleurs pauvres, les personnes migrantes ou en situation de handicap en sont les premières victimes. C'est le résultat d'un choix de société : celui qui privatise les profits et socialise les contraintes, laissant aux plus fragiles le fardeau de la pénurie et de la précarité.

Repolitiser le logement, c'est refuser d'en faire une variable d'ajustement des politiques économiques. C'est le réinscrire dans le champ des droits fondamentaux, comme bien commun et condition d'égalité réelle. Tant que l'habitat demeurera gouverné par la logique marchande, les politiques publiques se borneront à gérer la rareté plutôt qu'à la combattre. Faire du logement un droit effectif, c'est rompre avec cette économie de la résignation et restaurer le rôle de l'État social comme régulateur du capital, protecteur des territoires et garant de la justice sociale. La crise du logement n'est pas une crise parmi d'autres : elle est l'un des symptômes les plus manifestes de l'épuisement du modèle social européen - un modèle fragilisé par quarante ans de dérégulation, de concentration du capital et d'érosion des droits. **La situation en France 1. Marché saturé et effondrement du logement social**

LA SITUATION EN FRANCE

1. Marché saturé et effondrement du logement social

La crise du logement en France est d'abord une crise de capacité : le marché privé est saturé, tandis que le filet de sécurité historique - le logement social - se contracte.

Plus de 2,7 millions de demandes étaient en attente mi-2024, soit une hausse continue depuis 2017. Moins d'une demande de HLM sur dix a été satisfaite en France. À Paris plus précisément, attendre entre 6 et 10 ans pour obtenir un HLM n'est plus une exception mais un seuil d'entrée dans l'absurde : plus de 230 000 demandes actives pour environ 12 000 attributions annuelles. Ces temporisations prolongent la précarité, créent des trajectoires bloquées (difficulté d'accès à l'emploi stable, scolarisation dégradée, itinéraires de santé interrompus) et creusent les inégalités territoriales. Pourtant, la production nouvelle de logements sociaux a chuté de manière structurelle (82 000 financés en 2023 contre 124 000 en 2016) sous l'effet combiné d'un renchérissement foncier, d'un désengagement des financeurs publics et d'une priorité politique fluctuante.

Dans le privé, la situation est tout aussi alarmante : inflation des loyers dans les zones tendues, pression spéculative et phénomène des locations courtes-durées privant le marché d'offre durable. Près de 3 millions de logements vacants cohabitent avec des millions de personnes mal logées ou sans domicile - paradoxes d'un marché régulé par la rente plus que par l'usage social. Ce diagnostic structurel oblige à repenser la régulation foncière, la fiscalité des logements laissés vacants et les outils de préemption pour redistribuer l'offre vers l'usage plutôt que vers l'accumulation.

2. Politiques répressives et explosion des expulsions

La seconde tendance est la montée de la réponse pénale et administrative face à la crise : on punit la précarité autant qu'on réduit ses causes. En 2024, le nombre d'expulsions locatives forcées en France a atteint un record historique avec 24 556 ménages expulsés, soit une hausse de 29% par rapport à 2023. Ces expulsions ont plus que doublé en dix ans et représentent environ 50 000 personnes expulsées puisque plusieurs personnes vivent dans chaque foyer.

La loi Kasbarian-Bergé (juillet 2023), en criminalisant l'occupation illicite et en accélérant les procédures d'expulsion, incarne ce retournement. En permettant des expulsions sous 72 heures, voire pendant la trêve hivernale, et en restreignant les marges de manœuvre judiciaires pour le report des expulsions, la loi réduit drastiquement les dispositifs de protection déjà fragiles.

Cette orientation répressive répond à un choix politique : transformer le droit au logement en variable subordonnée aux droits de propriété, et considérer la gestion des conséquences - *la présence de personnes dans la rue, le squat* - comme un problème d'ordre public plutôt que comme un symptôme social. Les conséquences sont prévisibles et lourdes : basculement de familles entières dans la rue, hausse du sans-abrisme, coût social et économique augmenté (santé, prise en charge d'urgence, insécurité urbaine). Les associations alertent sur l'absence d'obligation de relogement ou d'accompagnement social systématique après expulsion ; la puissance publique renvoie la charge sur des acteurs associatifs déjà saturés.

Il faut ici souligner le caractère contre-productif de la répression : expulsions et criminalisation fragilisent les trajectoires de sortie de précarité et creusent les coûts à long terme pour la société. La prévention des impayés, les mesures d'accompagnement social, la médiation locative et l'accès à un relogement immédiat s'avèrent des leviers beaucoup plus efficaces et moins coûteux. Repolitiser le champ du logement, c'est remplacer les logiques de punition par des politiques proactives de prévention et de production.

3. Sans-abrisme : une hécatombe politique et sociale

L'explosion du sans-abrisme est la face la plus visible et la plus inacceptable de la crise : le nombre de personnes sans-abri a été multiplié par 3 en dix ans. Selon la Fondation pour le Logement des Défavorisés, 350 000 personnes étaient sans domicile en France en 2024, contre 330 000 en 2023 et 300 000 en 2020.

En outre, la mortalité dans la rue bat des records : en 2024, la France a enregistré un triste record 855 personnes sans domicile sont mortes dans la rue, contre 611 en 2023 et 623 en 2022. Parmi elles, dix-neuf enfants de moins de quatre ans et sept adolescents. La moyenne d'âge au décès (48 ans) accuse un écart de plus de trente ans avec l'espérance de vie dans la population générale. Ce drame humain est aggravé par la fragilisation des politiques publiques et une sous-capacité persistante des dispositifs d'accueil d'urgence.

Dans un pays classé parmi les premières puissances économiques mondiales, ce bilan questionne les priorités collectives et la capacité réelle de l'État à garantir le respect des droits fondamentaux. La question ne relève pas seulement de l'indignation morale : elle renvoie à une faillite politique et sociale majeure.

4. Logements indignes, précarité énergétique et inégalités climatiques

La quatrième dimension est la qualité du logement : insalubrité, habitat indigne et précarité énergétique. Plus de 4 millions de personnes mal logées, plus de 10 % des ménages français qui consacrent plus de 8 % de leurs revenus aux factures d'énergie (2022), près d'un million de foyers ont subi des coupures pour impayés (2023).

La rénovation thermique, au cœur d'une transition juste, a été fragilisée par des politiques instables - l'exemple de MaPrimeRénov', suspendue temporairement entre juin et septembre 2025 pour raisons budgétaires, révèle un pilotage à vue qui pénalise les ménages les plus vulnérables et disloque une filière essentielle. Cette double peine (exposition accrue aux risques climatiques et incapacité à réaliser les travaux nécessaires) renforce la recommandation suivante : la transition écologique doit être socialement redistributive. Les politiques publiques doivent garantir continuité, ciblage prioritaire des publics pauvres et préfinancement pour éviter les ruptures.

Enfin, la discrimination structurelle à l'accès au logement, fondée sur l'origine perçue, le handicap, l'âge ou la situation économique, vient couronner un système qui creuse les inégalités. En 2025, le handicap et l'origine perçue sont évoqués dans la majorité des saisines auprès du Défenseur des droits (33% pour le handicap et 26% pour l'origine réelle ou supposée). À situation économique comparable, les personnes vues comme noires, maghrébines ou originaires d'outre-mer voient leurs dossiers refusés plus fréquemment que les locataires "perçus comme Français".

Nos recommandations

1. Objectif national contraignant pour la construction de logements très sociaux (PLAI)

Fixer dans la loi un objectif annuel réévalué de production de logement très social (PLAI), défini par un fléchage prioritaire vers les ménages en situation de pauvreté, et assorti de contrôles publics précis et de sanctions financières en cas de non-respect.

Malgré la loi SRU (25 % de logements sociaux par commune), le niveau de production reste insuffisant et souvent mal ciblé. Il faut fixer dans la loi un objectif annuel réévalué de production de logement très social (PLAI), défini par un fléchage prioritaire vers les ménages en situation de pauvreté, et assorti de contrôles publics précis et de sanctions financières en cas de non-respect.

2. Réquisition et mobilisation effective des logements vacants

La loi permet déjà, sous certaines conditions, la réquisition de locaux vacants pour loger les personnes mal logées ou sans-abri. Pourtant, ce levier est très peu activé : manque de volonté politique, risque juridique, indemnisation. Il faut lever ces freins, clarifier les procédures, simplifier l'indemnisation, et garantir un contrôle effectif. Depuis 2025, une déclaration obligatoire du motif de vacance est devenue mission de service public, offrant une meilleure visibilité et possibilités d'action.

3. Moratoire sur les expulsions locatives sans solution durable

Suspendre systématiquement toute expulsion locative en l'absence de proposition préalable de relogement pérenne ; abroger les dispositifs répressifs introduits par la loi Kasbarian-Bergé (2023), incompatibles avec le droit au logement et la prévention de la grande exclusion.

4. Régulation systématique du marché privé et encadrement renforcé des loyers

En France, l'encadrement des loyers existe depuis la loi ALUR (2014) et l'expérimentation ELAN (2018), mais reste partiel et peu contrôlé. La tension sur le marché privé entraîne exclusion et flambée des prix dans de nombreuses villes. Un contrôle national doit être instauré, avec extension des outils d'expérimentation, sanctions adaptées et limitation des usages spéculatifs des logements via plateformes touristiques et fiscalité coercitive.

5. Développement massif et structuré de l'hébergement d'urgence et du "logement d'abord"

La France s'est engagée depuis 2017 sur la stratégie "logement d'abord", mais la saturation des hébergements d'urgence persiste, le nombre de sans-abri augmente et la sortie vers le logement reste difficile. Il faut augmenter de manière planifiée et pérenne l'offre d'hébergement d'urgence, en lui substituant progressivement l'accès au logement pérenne avec accompagnement social. Cela suppose de garantir des moyens renforcés, un pilotage intégré et une coordination entre les acteurs publics et associatifs.